



**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 20/169 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
ACCORDANT UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU  
CONSERVATOIRE DE CORSE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE  
« HENRI TOMASI », RELATIVE A L'ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES**

**ACCORDU DI UNA SUVVINZIONI ECCIZZIANALI À PRÒ DI U CUNSERVATORIU  
DI CORSICA DI MUSICA, BALLU È ARTI DRAMATICA « HENRI TOMASI », PÀ A  
COMPRA DI TAVULETTI NUMERICHI**

---

**REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt cinq novembre, la commission permanente, convoquée le 16 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI,

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI  
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Romain COLONNA  
M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des

compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**CONSIDERANT** que face à l'ampleur de cette crise sanitaire il en va de la responsabilité de la Collectivité de Corse d'assurer l'environnement numérique nécessaire à la continuité pédagogique du Conservatoire « Henri TOMASI »,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Cohésion Sociale et de la santé,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine

NIVAGGIONI, François ORLANDI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Guy TALAMONI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le présent rapport « Subvention exceptionnelle au profit du Conservatoire de Corse musique danse et art dramatique - Henri TOMASI » relative à l'acquisition de tablettes numériques, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération ainsi que ses pièces jointes et annexes.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'affectation de 16 000 € au profit du Conservatoire de Corse musique danse et art dramatique « Henri TOMASI » pour l'acquisition de tablettes numériques au titre de l'investissement du programme « 4129 Equipement Général et Scientifique 2<sup>nd</sup> degré » Investissement de la Compétence 412 « Enseignement Secondaire » du Budget Primitif 2020.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les différentes pièces réglementaires (convention attributive de subvention, convention d'applications, avenants, arrêtés...) relatives à la mise en œuvre de la « *Subvention exceptionnelle au profit du Conservatoire de Corse musique danse et art dramatique - Henri TOMASI* » relative à l'acquisition de tablettes numériques.

**ARTICLE 4 :**

**DECIDE** de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : 4129 Equipement Général et Scientifique 2<sup>nd</sup> Degré Investissement

**MONTANT DISPONIBLE :** **495 000 euros**

**Conservatoire de Corse musique danse et art dramatique « Henri TOMASI »**  
**Acquisition de tablettes numériques :** **16 000 euros**

**MONTANT AFFECTE :** **16 000 euros**

**DISPONIBLE A NOUVEAU :** **479 000 euros**

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 25 novembre 2020

Le Vice-Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Hyacinthe VANNI

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVINZIONI ECCIZZIUNALI À PRÒ DI U  
CUNSERVATORIU DI CORSICA DI MUSICA, BALLU È ARTI  
DRAMATICA "HENRI TOMASI", PÀ A COMPRA DI  
TAVULETTI NUMERICHI**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU  
CONSERVATOIRE DE CORSE DE MUSIQUE, DANSE ET  
ART DRAMATIQUE "HENRI TOMASI", RELATIVE A  
L'ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La crise sanitaire a fait apparaître dans tous les établissements de Corse, écoles, collèges et lycées, la nécessité d'équipements numériques de manière à pouvoir assurer un enseignement à distance pour assurer au mieux la continuité pédagogique. Cela est bien évidemment le cas pour le Conservatoire de Corse de musique, danse et art dramatique « Henri TOMASI », établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par le Ministère de la Culture et géré par un syndicat mixte présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse.

Parce qu'il était essentiel de conserver un lien fort avec les élèves et de maintenir des cours de danse, musique ou formation musicale, le Conservatoire a mis en place l'enseignement à distance lors du premier confinement en mars 2020. La Collectivité de Corse, dans un plan ambitieux de développement de cet outil important pour le territoire, a décidé d'accompagner les enseignants, leur permettant ainsi d'assurer un suivi pédagogique afin que les élèves ne soient pas pénalisés dans leur formation artistique.

Les outils d'enseignement à distance n'ont pas vocation à remplacer le présentiel mais la crise actuelle nécessite le recours à de telles pratiques et, au-delà, ces équipements sont de toute évidence devenus incontournables ; les tablettes numériques autant que les TBI ou les ordinateurs, de même que les logiciels de réunions à distance, en font partie.

Aussi, notre Collectivité a décidé de doter les enseignants de son Conservatoire de musique, danse et art dramatique d'un équipement de tablettes 4G réservé aux activités professionnelles.

A ce titre, le Conservatoire de Corse de musique, danse et art dramatique « Henri TOMASI » sollicite une contribution publique de 16 000 euros.

Les crédits nécessaires au financement de ces tablettes sont inscrits au programme « 4129 Equipement général scientifique du 2nd degré » - Investissement du budget primitif (BP) 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**PROPOSITION D'AFFECTATION 2020 – PROGRAMME 4129**

POLITIQUE : L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION  
COMPETENCE : 412 : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
ORIGINE : B.P. 2020  
PROGRAMME : 4129 EQUIPEMENT GENERAL ET SCIENTIFIQUE  
2<sup>ND</sup> DEGRE  
SECTION : INVESTISSEMENT  
CHAPITRE : 902  
FONCTION : 22

<b>MONTANT DISPONIBLE :</b>		<b>495 500 €</b>
<b>MONTANTS à AFFECTER :</b>		
<b>Conservatoire de Corse musique danse et art dramatique « Henri TOMASI »</b>		
Acquisition de tablettes numériques	16 000 €	
<b>TOTAL</b>		<b>16 000 €</b>
<b>DISPONIBLE A NOUVEAU</b>		<b>479 500 €</b>

